



litige avec assurance pour dédommager un sinistre non responsable

Par **lionel29**, le **10/10/2011 à 14:51**

Bonjour,

Ayant acheté la moto de mon voisin; en me rendant vers mon assureur pour l'assurer à mon nom; une personne agée c'est endormie tout SIMPLEMENT à bord de son véhicule... De ce fait, elle s'est mise à rouler sur ma voie. Nos rétroviseurs se sont accrochés; j'ai réussi à sauver mes membres mais cela a occasionné la chute de la moto. La personne c'est enfin réveillée lors de l'impact causé par l'éclatement de son pneumatique avant conducteur lors de l'impact sur le trottoir. J'ai donc contacté la gendarmerie qui nous ont fait souffler... Aucune trace d'alcool décelé. Ils n'ont pas pu non plus le verbaliser pour perte de contrôle mais lui ont bien fait comprendre qu'il devait en parler de ces absences à son assureur car d'après ce que j'ai déduit de leur discours car ils avaient l'air de le connaître; cela ne devait pas être la 1ère fois qu'il s'endormait tout naturellement au volant.

Le constat a été rempli avec la présence des gendarmes; la moto a été expertisée.

2900 € de réparations contre 2000 € pour la valeur de la moto.

J'ai été contraint de faire l'impasse sur certaines réparations pour arriver à une somme de 1980 € que l'expert a validé enfin au garage.

Mon souci se pose sur le fait que la moto était assurée au nom de mon ami. Une clause de ce contrat stipule que en cas de prêt de guidon une franchise de 1500 s'applique.

Cette franchise s'applique t-elle lors d'un sinistre non responsable?????

Le véhicule est enfin réparé mais le garage n'a pas de paiement direct de l'assurance...??? Il me propose de régler la facture par un simple chèque qu'il encaissera lorsque je serai remboursé.... Je n'ai certainement pas les moyens de faire un chèque qui de plus est ne pourrait être encaissable si l'assurance ne me rembourse pas.. Voir jamais..

Que puis-je faire???

Porter plainte,,,,